

Pouvoir (1)

Je soussigné(e) :

Nom, Prénoms : FINE Jeanne

Domicilié à : 5 allée Garib, Palpel A, 39, 31300 Toulouse

Propriétaire d'au moins une part sociale de la SCIC :

ICEA : SCIC – SAS à capital variable, dont le siège social est à Prologue 1 - 815 La pyrénéenne - 31670 Labège
immatriculée sous le numéro 822 429 486 R.C.S. Toulouse donne pouvoir, par les présentes, à :

Monsieur, Madame

Demeurant à

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 19/09/2020 à 15 heures salle des fêtes de Montbrun-Lauragais à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour.

En conséquence, assister à cette assemblée prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous les avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions de l'ordre du jour, signer tous les procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Je suis informé (e) que s'il est fait retour à la SCIC du présent pouvoir sans indication du nom du mandataire, il sera émis en mon nom un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil coopératif.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Toulouse, le 1 sept 2020

Signatures : J. Fine Bon pour pouvoir

Le mandant (mention manuscrite "Bon pour pouvoir")
acceptation de pouvoir)

Le mandataire (mention manuscrite "Bon pour

1 - Nous rappelons que seul un autre sociétaire peut représenter un sociétaire lors d'une assemblée générale.

Un mandataire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Si cette procuration est renvoyée, datée et signée, sans mention du nom d'un mandataire (pouvoir en blanc), les votes émis à l'aide de ce pouvoir seront réputés favorables à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil coopératif et défavorables à l'adoption de tous autres projets.